

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**12 JUILLET 2007**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

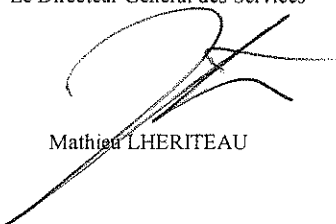
**Convention avec le  
Centre Hospitalier pour  
la restauration du  
personnel municipal**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 13 juillet 2007  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 20 juillet 2007  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Monsieur CHARREAU, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur BINET\*, Madame GOMMIER\*

\*Monsieur BINET (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 E 01-02)

\*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007)

**Avaient donné procuration :**

Madame CROS à Madame BOISSERIE  
Madame CADOREL à Monsieur MOREL  
Madame ALLARD à Madame RICHARD  
Madame ROCCHETTI à Monsieur TASSEL  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame SALHI à Monsieur GARNIER  
Monsieur LAURENT à Madame ISAAC-de LEMOS

**Etaient absents et excusés :**

Madame FRYDMAN  
Monsieur LEBRAY

**Etait absente :**

Madame USQUIN

**Secrétaire de Séance :**

Monsieur SCHAEFFER

OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER POUR LA RESTAURATION DU PERSONNEL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Madame FUCHS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 8 juillet 2004, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement d'une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal afin de permettre la restauration du personnel communal dans cet établissement.

Le personnel prend en charge le montant de son repas et la Ville participe aux droits d'accès à hauteur de :

- 2,95 € pour le personnel dont l'indice majoré est inférieur à 363,
- 2,33 € pour le personnel dont l'indice majoré est supérieur à l'indice 363 et inférieur à l'indice 480,
- 1,95 € pour le personnel dont l'indice majoré est supérieur à 480.

Le montant de cette participation a été fixé par référence à celle que consent le Centre Hospitalier à son propre personnel et suit les mêmes évolutions. Les agents peuvent ainsi se restaurer pour un coût moyen de 2,50 €. Le montant des plats est également fixé par référence aux montants pratiqués pour le personnel hospitalier. Ce montant est revu annuellement et est transmis à la Ville à chaque révision. La convention est conclue à compter du 16 juillet 2007 jusqu'au 31 décembre 2008, et est ensuite renouvelable deux fois par période d'un an.

En 2006, le coût de cette prise en charge a été de 44 752 €.

Le 5 juillet 2007, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

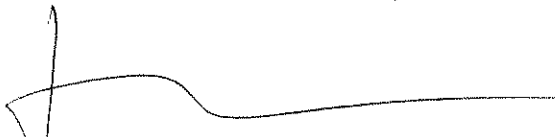
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye